

**EXAMENS DE PROMOTION PAR ACCESSION A UN CADRE SUPERIEUR**  
**EPREUVE DE CADRE AU PROFIT DES MEMBRES DU CADRE MOYEN DE LA POLICE INTEGREE**

**Session 2026**

Le département Recrutement et Sélection (DPRS) organisera, à partir du mois d'octobre 2026, des épreuves de sélection au profit des inspecteurs principaux désireux d'être promu au grade supérieur. Pour participer à ces futures épreuves, les candidats doivent notamment être soit titulaires d'un diplôme de niveau A<sup>1</sup> dans les administrations fédérales, soit dans le cas contraire avoir réussi une épreuve de cadre, organisée par le département Recrutement et Sélection.

Dans cette optique et préalablement à ces épreuves de promotion, une **épreuve de cadre** est organisée au profit des candidats n'étant pas porteur d'un diplôme de niveau A.

Les personnes intéressées par cette épreuve de cadre peuvent poser leur candidature jusqu'au **30 avril 2026**.

Les épreuves de cadre seront organisées durant les mois **d'avril, mai et juin 2026**.

## **1 QUI PEUT PARTICIPER A UNE EPREUVE DE CADRE?**

Tout membre du cadre inspecteur principal de police (à l'exclusion des aspirants) peut participer à cette épreuve de cadre, quel que soit son degré d'ancienneté de cadre.

## **2 L'EPREUVE DE CADRE**

La réussite de l'épreuve de cadre compense l'absence de diplôme de niveau A dans l'optique de la participation au concours d'aspirant-commissaire.

Cette épreuve, d'une durée approximative de deux heures contient:

---

<sup>1</sup> tels que repris à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut du personnel de l'Etat.

- L'évaluation de la connaissance de la langue dans laquelle sont organisées les épreuves de sélection pour lesquelles le (la) candidat(e) s'est inscrit(e);
- L'évaluation du potentiel intellectuel.

Pour réussir, le (la) candidat(e) doit obtenir au minimum un t-score de **50**.

Les modalités de correction de cette épreuve de cadre seront reprises dans le règlement de sélection qui figurera sur le site internet [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be) dès avant l'épreuve de cadre. Il n'y a pas de classement établi après réussite.

En cas de réussite, cette épreuve de cadre est acquise une fois pour toutes.

Une simulation de cette épreuve est disponible sur le site [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be) -> « Je suis déjà un collègue » -> « Inspecteur principal » -> « [Epreuve de cadre](#) » -> « Préparez-vous ».

### **3 COMMENT S'INSCRIRE A L'EPREUVE DE CADRE?**

Les candidats intéressés peuvent obtenir le formulaire d'inscription en le téléchargeant sur [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be) , rubrique « Je suis déjà un collègue » -> « Inspecteur Principal » -> « [Epreuve de cadre](#) ».

La date limite d'envoi du dossier d'inscription dûment complété, tant par le candidat que par son autorité (chef de corps - directeur), est fixée au **30 avril 2026**.

### **4 OÙ PUIS-JE OBTENIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES?**

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec le département Recrutement et Sélection de l'une des manières suivantes :

- via le numéro gratuit du Job-Info: 0800 99 505
- par e-mail: [selection@police.belgium.eu](mailto:selection@police.belgium.eu)